

OBJET : PREQUALIFICATION DES FOURNISSEURS DES VIVRES DANS LES NORD-KIVU, TANGANYIKA, SUD-KIVU ET ITURI

Mrs. /Mmes

Veillez trouver ci-joint les documents constituant le dossier d'Appel d'Offres susmentionné. Nous vous invitons à soumissionner votre meilleure offre suivant les modalités définies à cet effet. Les frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre ses propositions sont à sa charge

Toute demande de clarifications doit être formulée par écrit et envoyée par courriel à la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge à travers l'adresse électronique suivante : a kinshasadelegation@ifrc.org; en mettant en copie ley.mambo@ifrc.org/ admire.nyathi@ifrc.org; Un retour vous sera communiqué dans un délai maximum de 48 heures dès la réception de votre message.

Nous espérons recevoir votre offre à l'adresse mentionnée dans les Instructions aux Soumissionnaires au plus tard le **06/03/2026 à 16h30** heure locale de Kinshasa. Les demandes ou questions de clarifications seront reçues jusqu'au **27 février 2026 à 16h30** heure de Kinshasa.

Si vous décidez de ne pas soumettre votre offre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer par écrit en précisant les raisons de votre décision.

Cordialement.

Pour la Délégation de la FICR RDC :



ARIEL KESTENS
Head of Delegation

Delegation RD CONGO

Appel d'Offres Achat des vivres dans les Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika

Référence de publication :

N° 01-002/KIN-LOG/IFRC-DRC/026

Janvier 2026

A - INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de ce contrat comme étant la seule base de cette procédure de passation de marché, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnés dans ce dossier d'appel d'offres.

La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée entraînera le refus de l'offre en question.

Aucune réserve concernant le dossier d'appel d'offres ne sera prise en compte. Toute réserve entraînera le refus immédiat de l'offre en question sans même qu'elle soit étudiée.

1. Préambule

La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge («la Fédération») est le plus grand réseau humanitaire de volontaires au monde. La Fédération est une organisation de membres créée par et composée de ses Sociétés nationales membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Avec les Sociétés nationales et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération fait partie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'objectif général de la Fédération internationale est « d'inspirer, d'encourager, de faciliter et de promouvoir à tout moment toutes les formes d'activités humanitaires des Sociétés nationales, en vue de prévenir et d'atténuer les souffrances humaines, et de contribuer ainsi au maintien et à la promotion de la dignité humaine et la paix dans le monde". Il œuvre pour répondre aux besoins et améliorer la vie des personnes vulnérables avant, pendant et après les catastrophes, les urgences sanitaires et autres crises. La Fédération est desservie par un Secrétariat basé à Genève et des

bureaux de pays dans le monde entier. Le Secrétariat compte cinq bureaux régionaux : Amériques (ville de Panama); Afrique (Nairobi); Asie / Pacifique (Kuala Lumpur); Europe (Budapest); Moyen-Orient et Afrique du Nord (Beyrouth).

2. Nature et objet de l'appel d'offres

La Croix-Rouge de la RDC en partenariat avec la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, dans le cadre de son projet « Life-saving food security interventions in favor of crisis affected communities dans la Province du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika en DR Congo », invite les personnes physiques ou morales qualifiées à participer à un appel d'offres portant sur le transport des vivres dans les Provinces du Nord-Kivu et Tanganyika. Vu le contexte de la région, IFRC désire mettre en place de contrats cadre avec les fournisseurs qualifiés et capable de nous fournir dans un délai de livraison Vous trouverez une description détaillée des axes opérationnels demandés par la FICR dans les spécifications techniques (voir l'ANNEXE A – Spécifications techniques).

3. Planning de l'appel d'offres

ACTIVITES	DATE	HEURE
Diffusion de l'Appel d'Offres	17/02/2026	10h30
Date limite pour demander des clarifications à la FICR	27/02/2026	16h00
Dernier jour où FICR donne ces clarifications	02/03/2026	16h00
Date limite de soumission des offres (date de réception)	06/03/2026	16h00
Ouverture des plis / offres par la FICR	09/03/2026	
Evaluation des offres : administratives, techniques et financières	09-13/03/2026	
Notification d'attribution et non attribution aux soumissionnaires	23/03/2026	
Signature du contrat	1 au 5/04/2026	

Toutes les heures indiquées sont à l'heure locale de Kinshasa, RDC.

Ce planning est susceptible d'être modifié librement par la FICR selon les contraintes rencontrées.

4. Questions de Clarification

Si la FICR, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent adresser leurs questions par écrit à l'adresse e-mail suivante : kinshasadelegation@ifrc.org; ley.mambo@ifrc.org en mettant en copie admire.nyathi@ifrc.org, tout en indiquant le numéro de cet Appel d'Offres comme Objet.

Tout soumissionnaire qui cherchera à organiser une réunion privée avec la FICR ou l'un de son personnel pendant la durée de l'appel d'offres sera exclu de la procédure d'appel d'offres.

5. Réunion de Clarification et Visite des locaux et Entrepôts du fournisseur

Aucune réunion de clarification n'est prévue, mais les fournisseurs souhaitant soumettre une offre pourront demander des informations complémentaires, conformément à l'article 4 du présent document.

En revanche, la FICR se réserve le droit de visiter les locaux des fournisseurs les mieux positionnés à l'issue de l'analyse des offres reçues.

6. Eligibilité

La participation à cet appel d'offres est ouverte de manière égale à toute personne physique ou morale, société ou entreprise œuvrant dans la **Province du Nord-Kivu , Sud-Kivu , Ituri ou Tanganyika** dans le domaine de ventes des vivres et denrées alimentaires de **Goma, Bukavu, Bunia ou Kalemie** vers les sites de distribution.

7. Instruction pour soumettre une Offre

7.1 – Format de réponse

L'offre (comprenant tous les éléments mentionnés dans ce DAO au point 7.2) doit être soumise :

❖ **Soit en dur**, sous forme d'un exemplaire signé, cacheté et placé dans une enveloppe extérieure non identifiable et scellée portant l'inscription « **A ne pas ouvrir avant la session d'ouverture des offres** » écrite en Français envoyée à l'une des adresses suivantes :

- Bureau IFRC – Kinshasa
24, Avenue de la justice/Gombe – Kinshasa, de 09h00 à 16h00 heure locale.
- Bureau IFRC – Kalemie
Sis au N° 47 Av. Lumumba, Q. Industriel, Ville de Kalemie, de 09h00 à 16h00 heure locale
- 16 avenue orchidée, Quartier les volcans, Commune et ville de Goma, province du Nord-Kivu

❖ **Soit en version électronique (fichier en format PDF)** à : procurement.kinshasacluster@ifrc.org;

Avec comme référence sur l'enveloppe ou objet du courriel :

- Pour Goma : *LOG KIN FS /N°01 - 001/IFRC-DRC/2026 : Lot 1*
- Pour Kalemie : *LOG KIN FS /N°01 - 001/IFRC-DRC/2026 : Lot 2*
- Pour Bukavu: *LOG KIN FS /N°01 - 001/IFRC-DRC/2026: Lot 3*
- Pour Bunia: *LOG KIN FS /N°01 - 001/IFRC-DRC/2026: Lot 4*

NB : Ne pas mentionner le nom de l'entreprise ou du soumissionnaire sur l'enveloppe.

7.2 – Contenu des offres

Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des informations suffisantes pour démontrer son respect des conditions requises établies dans chaque partie de cet Appel d'Offres. Ainsi, son offre contiendra les éléments ci-après :

- 1) Annexe A : Spécifications techniques
- 2) Annexe B : Le « Formulaire de participation à l'appel d'offre » dûment complété et signé
- 3) Annexe C : Le « Questionnaire fournisseur » dûment complété. Ce questionnaire doit contenir toutes les informations demandées (copies des comptes approuvés, références clients, organigrammes, informations sur la société, etc.)
- 4) Annexe D : La « Matrice de prix » ou offre de prix détaillée accompagnée d'une **facture proforma** et notes explicatives si nécessaire. Notez que seuls les budgets en USD seront acceptés.



NB : Cette matrice n'est qu'un modèle, elle ne doit pas être utilisée comme une facture proforma

- 5) Annexe E : «La Déclaration de conformité et d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales » complétée et signée par la personne dûment autorisée.
- 6) La preuve de l'enregistrement de la société en RDC (RCCM, Identification Nationale ou Statut pour les ASBL) portant le nom exact de l'entreprise
- 7) Numéro d'impôt
- 8) Attestation d'immatriculation à la caisse nationale de sécurité sociale
- 9) Le relevé d'identité bancaire du prestataire portant le nom de l'Entreprise
- 10) Le mode de paiement, si différent du mode de paiement généralement accepté par la Fédération
- 11) Ordre de mission ou procuration autorisant le représentant à signer le contrat
- 12) Une attestation fiscale datant de moins de 12 mois ;
- 13) Une copie d'identité du premier responsable de l'entreprise
- 14) Copies de 3 contrats/bons de commande (au minimum) signés entre le prestataire et 3 ONGs différentes ou (agences des Nations unies) dans le cadre du transport des vivres en RD Congo
- 15) Les noms, adresses électroniques et coordonnées téléphoniques de trois (3) clients que le prestataire a déjà fourni le même service.
- 16) La FICR se réserve le droit de contacter ces références sans en avertir le soumissionnaire.

Tout soumissionnaire qui ne fournira pas tous les documents mentionnés ci-dessus et dans les formats demandés peut voir sa proposition exclue.

7.3 – Propositions en retard

Les propositions arrivant après la **date et heure** limite ne seront pas acceptées.

Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois la date et heure de soumission de l'appel d'offres est clôturée.

8. Procédure d'appel d'offres

La FICR se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. La FICR n'est pas tenue d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date et heure de clôture de l'appel d'offres.

La FICR se réserve le droit d'établir une liste de fournisseurs présélectionnés, basée sur les critères annoncés dans le paragraphe 15 du présent document. Des discussions plus poussées ainsi qu'un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.

9. Validité des offres

Votre offre doit être valide jusqu'à 90 jours après la date de signature du contrat :

Les fournisseurs s'engagent à soumettre une offre qui restera valide pour une période minimum de nonante (90) jours à compter de la date limite de soumission.

10. Devise

Les offres de prix, les factures et les paiements seront libellés et effectués en Dollars Américains (USD),

NB. LA FICR est exonérée en Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et toutes taxes incluses.

11. Langue des offres et procédures

Les offres, documents justificatifs ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangée entre le soumissionnaire et la FICR doivent être rédigés en Français.

12. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite et heure de soumission des offres indiquée dans l'Article 3. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date/heure. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

13. Coûts de préparation des offres

Aucun frais engagé par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts sont uniquement à la charge du soumissionnaire.

14. Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

L'évaluation des offres sera effectuée à Kinshasa par un comité d'évaluation composé de représentants de la FICR, et mis en place par le Chef de la Délégation du Cluster RDC. Ainsi, les offres seront évaluées selon les critères énumérés ci-dessous :

Etape	Critères	Pondération en %	Points obtenu de 0-10 Points	Scores Pondérés en %
Evaluation administrative des offres	Fiche d'enregistrement du fournisseur, RCCM, Identification nationale, Statut pour les ASBL, Numéro d'impôt, Relevé d'identité bancaire (RIB) portant le nom de l'Entreprise, Attestation de régularité fiscale datant de 12 mois, Copie d'identité du premier responsable de l'entreprise, Procuration autorisant le représentant à signer le contrat, Questionnaire fournisseur dûment complété ; La Déclaration de conformité et d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques Commerciales, Attestation d'immatriculation à la caisse nationale de sécurité sociale	30	10	30
	<p>Expérience dans la vente de vivres au Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expériences avec d'autres ONGI ou ONU (minimum 3 références avec les noms ONG, leurs coordonnées, noms de la personne de contact, numéros de téléphone (Chaque référence compte 5points) 	15	15	15
Evaluation technique des offres		5	5	5

	<p>Capacité de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Présenter les Bons de commande ou les Contrats de travail d'au moins 3 entreprise ou ONG ✦ Délai de Livraison 5 points ✦ Si 3 contrats présentés :10points ✦ Etat financier de trois dernières certifié par un cabinet d'expert-comptable années 15 points <p>Echantillons des Vivres recherchés : Présenter un échantillon par produit et les sources d'approvisionnements</p> <ul style="list-style-type: none"> -Au moins un document certifié par le gouvernement (OCC, ministère de l'Agriculture ou autres : 10 points -Au moins témoignage d'autres ONG ou autres : 6 points -Au moins une installation ou une adresse physique certifier par les membres : 3 points 	15	15	5
Evaluation financière	Analyse de prix proposés par axe par les soumissionnaires préqualifiés après les évaluations administratives et techniques sous le format CBA de la FICR	10		15
TOTAL		100		100

Le critère de choix des entreprises adopté pour cet appel d'offre est celui de l'offre la mieux disant. Le soumissionnaire le mieux disant sera celui qui aura comptabilisé le plus de points de la notation des offres administratives, techniques et financières. Les offres financières seront notées sur 100 points et les offres techniques sur 100 points.

Le contrat sera attribué à l'offre qui sera à la fois conforme administrativement, techniquement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité offerte et du prix de l'offre.

Dans le souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer la FICR dans sa décision concernant l'attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d'offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

15. Notification d'attribution et Signature du contrat d'achat

Le soumissionnaire sélectionné sera informé par écrit que son offre a été retenue (notification d'attribution). La FICR enverra au fournisseur sélectionné les contrats d'achat signés en deux exemplaires originaux, dont une copie pour la FICR.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus en seront informés par courriel endéans 05 jours ouvrables à compter de la date d'attribution.

Dans les 48 heures qui suivent la réception du contrat, le fournisseur retenu devra le signer, le dater et le renvoyer à la FICR. Si l'attributaire ne renvoie pas le contrat signé sous 48 heures, la FICR peut, après notification, considérer l'attribution comme nulle et non avenue.

16. Propriété des offres

La FICR détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

17. Annulation de la Procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par écrit. Si la procédure d'appel d'offres est annulée avant qu'aucune enveloppe extérieure n'ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

L'annulation d'appel d'offres peut se produire quand :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand la FICR n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

La FICR ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si la FICR a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d'un AO n'engage pas la FICR à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

18. Ethique

La FICR porte une attention particulière aux valeurs éthiques de ses fournisseurs et prestataires et souhaite travailler avec des partenaires prêts à se conformer aux Règles Ethiques de base du Commerce International.

Les soumissionnaires se doivent de lire et comprendre les Règles des Bonnes Pratiques Commerciales telles que définies par la FICR dans l'annexe E et s'engagent à les respecter en signant la « Déclaration de conformité & d'engagement à respecter les Règles des Bonnes Pratiques Commerciales de la FCIR » jointe en Annexe E.

19. Description technique des produits :

Lot N°1 : PROVINCE DU NORD – KIVU (Livraison aux entrepôts IFRC Goma et BENI)

Type et quantité :

N°	Item description	Quantity	Unity	Packaging
1	Rice	1	Kg	25 Kg bag
2	Bean	1	Kg	16,2 Kg bag
3	Vegetable oil	1	Litre	5 Liter container
4	Cooking salt	1	Kg	Pack of 0.5 Kg
5	Maize Flour	1	Kg	27 Kg bag

Lot N°2 : PROVINCE DU TANGANYIKA (Livraison aux entrepôts IFRC Kalemie)

N°	Item description	Quantity	Unity	Packaging
1	Rice	1	Kg	25 Kg bag
2	Bean	1	Kg	16,2 Kg bag
3	Vegetable oil	1	Litre	5 Liter container
4	Cooking salt	1	Kg	Pack of 0.5 Kg
5	Maize Flour	1	Kg	27 Kg bag

Lot N°3 : PROVINCE DU SUD– KIVU (Livraison aux entrepôts IFRC Goma et/ou à BUKAVU)

Type et quantité :

N°	Item description	Quantity	Unity	Packaging
1	Rice	1	Kg	25 Kg bag
2	Bean	1	Kg	16,2 Kg bag
3	Vegetable oil	1	Litre	5 Liter container
4	Cooking salt	1	Kg	Pack of 0.5 Kg
5	Maize Flour	1	Kg	27 Kg bag

N°	Item description	Quantity	Unity	Packaging
1	Rice	1	Kg	25 Kg bag
2	Bean	1	Kg	16,2 Kg bag
3	Vegetable oil	1	Litre	5 Liter container
4	Cooking salt	1	Kg	Pack of 0.5 Kg
5	Maize Flour	1	Kg	27 Kg bag

- Les sacs devront être cousus, fermés de manière solide et durable, pour résister aux conditions de manutention lors du chargement et déchargement

Une visite du sur site sera obligatoirement organisée par la FICR pour voir les installations des potentiels fournisseurs afin d'évaluer leurs états, la capacité financière et la disponibilité.

20. Variation de quantité

La FICR se réserve le droit de commander auprès du fournisseur, les quantités qu'elle souhaite suivant les besoins de ses projets et en fonction des tonnes des vivres qu'elle souhaite acheminer vers les sites de distribution. Dans ce cas, les prix unitaires proposés dans l'offre seront applicables aux quantités à commander

21. Responsabilité selon la législation nationale

Les prix proposés devront obligatoirement inclure tous les frais de préacheminement et de Péage Route jusqu'aux entrepôt prédéfinis où les vivres seront temporairement stockés, jusqu'à la mise à disposition de l'ensemble de la commande des vivres par la FICR.

En accord avec la loi de la RDC :

Le fournisseur sélectionné sera responsable des coûts et risques pour :

- L'acheminement lors de la livraison, le regroupement et le stockage temporaire de l'intégralité des denrées jusqu'aux sites de distribution, en attendant la réception par la FICR ;
- Protection des vivres contre les intempéries par des bâches ou autres matériels jusqu'aux sites de distribution dans les territoires du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika.
- Veiller à ce que les vivres arrivent à destination dans les mêmes conditions qu'elles sont prévu à être livrées aux entrepôts de la FICR.

22. Documentation avant, lors et après la livraison

Le fournisseur fournira à son tour à la FICR les documents suivants :

- Un bulletin d'analyses de l'OCC
- Un bon de commande Signer
- Un Bordereau de livraison qu'il va présenter à notre signé Storekeeper et au logisticien;

- Certificat phyto sanitaire
- Une Liste de colisage.

Les représentants de la FICR noteront tout manquement ou non-conformité des quantités entre le Bordereau de livraison et la livraison des vivres déposés par le prestataire aux sites de distribution. Ces remarques serviront de base à d'éventuelles déductions de paiement.

22. Documentation avant, lors et après la livraison

Dans le cas d'un retard de livraison (total ou partiel), sauf s'il s'agit d'un cas de force majeure, la FICR se réserve le droit, sans préavis :

- Soit d'appliquer des pénalités de retard de 5% de la valeur nominale du **montant total de la commande** par jour de retard. Toute semaine entamée sera considérée comme une semaine entière.
- Soit d'annuler la totalité de la commande ou d'annuler les kilomètres qu'il reste à parcourir.

22. Procédure de paiement

Tous les paiements seront effectués par virement bancaire ou chèque en USD au nom de l'entreprise du prestataire.

Les paiements auront lieu endéans 30 jours après réception finale des vivres aux sites de distribution indiqués par le représentant de la FICR et sur réception de deux factures originales émises par le fournisseur et de tous autres documents requis.

NB. Vous trouverez en annexe de cet appel d'offre les spécifications techniques des vivres à commander pour plus des clarification

NB : Veuillez noter qu'aucune information de prix ne doit apparaître sur l'enveloppe ou le corps du courriel.

En plus : Nous vous saurions gré de nous soumettre vos meilleures offres fermes car la négociation sur les prix n'aura pas lieu. Une discussion sur les modalités pratiques de la mise en œuvre du contrat est toutefois nécessaire.

Merci et mes meilleures salutations.

Pour la Fédération Internationale de Croix et du croissant rouges FICR :

ARIEL KESTENS

Pour accuser réception conforme

CHEF DE LA DELEGATION

" Avec mention lu et approuvé"

